

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_105

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	14	6	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmie COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_105

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la délibération n°2022-C02 du 17 novembre 2022, autorisant le regroupement des budgets annexes « assainissement collectif en régie » et « assainissement collectif en gestion déléguée », la compétence « assainissement collectif » est présentée en un budget unique depuis l'exercice 2023.

Ainsi le présent budget annexe concerne à la fois les services gérés directement, au moyen d'une régie autonome, à savoir la commune de Sainte-Rose et la Plaine des Palmistes et la gestion déléguée sur les communes de Bras-Panon, Saint-André, Salazie et Saint-Benoît.

Le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'assainissement collectif s'élève à

(+) 663 389.73 € toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 2 033 595,96 €
- Section d'investissement : (-) 1 370 206,23 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	8 821 422,03	3 549 785,04	40,24%
Recettes	8 821 422,03	4 213 174,77	47,76%
Résultat de l'exercice		663 389,73	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	3 449 413,66	1 106 703,40	32,08%
Recettes	3 449 413,66	2 043 465,70	59,24%
Résultat de l'exercice		936 762,30	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		1 096 833,66	
Résultat de clôture (A)		2 033 595,96	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	5 372 008,37	1 241 901,52	23,12%
Recettes	5 372 008,37	1 072 875,41	19,97%
Résultat de l'exercice		-169 026,11	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-1 201 180,12	
Résultat de clôture (B)		-1 370 206,23	

Résultat global de clôture (A+B)		663 389,73	
---	--	-------------------	--

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'assainissement collectif s'élève à (+) 1 488 108.04 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	658 929,22
RAR Recettes	1 483 647,53
Solde des RAR 2024 (C)	824 718,31

Résultat global de clôture avec RAR (A+B+C)	1 488 108,04
--	---------------------

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les charges financières (ch.66/ 533 810.55 €) correspondant aux intérêts de la dette,
- les charges à caractère général (ch.011/ 241 419.58 €) correspondant aux frais d'exploitation de la régie
- les frais de personnel (ch.012/ 326 365.86 €) dont ceux mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs).

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la redevance d'assainissement collectif des usagers (ch.70/ 2 025 414.28 €)

Il est précisé qu'aucune subvention exceptionnelle du budget principal n'a été versée au budget annexe en 2024.

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 a été repris en recettes de fonctionnement du budget 2024 à hauteur de (+) 1 096 833.66 € (chapitre 002).

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- la reprise du déficit antérieur (ch.001/ 1 201 180.12 €)
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 940 903.55 €)
- les dépenses d'équipement (ch. 20/21/23/ 288 154.85 €) et principalement :
 - o Etude sur l'élaboration du schéma directeur assainissement collectif : 140 k€
 - o Opération extension du réseau de collecte à Saint André : 125 k€

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2023 en recettes d'investissement (ch.10/ 808 902.32 €)
- de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 260 672.76 €) pour les opérations suivantes :

Libellé tiers	Libellé	Montant HT
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SUBV SCHEMA DIRECTEUR AV 10% + ACPTÉ 20% CV 24-0302 DU 29/10 - CIREST	60 583,20
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	AVANCE SUBV EXTENSION RESEAUX EU GASTON DEFERRE DU 11/12/24 - STB	47 808,09
Total OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE		108 391,29
ETAT	AVANCE 30% TRX MODERNIS AC AVENUE DE BOURBON -	77 306,13

	STA	
ETAT	SOLDE SUBV RENOUV CONDUITE REFOUL EU CHAMP BORNE 280324 - STA	9 344,80
ETAT	SUBV CONTRAT DE PROGRES CONV 2022/38 - CIREST	2 305,10
Total ETAT		88 956,03
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV CHEMIN DU CENTRE CONV 2019-024 DU 14/10/2024 - STA	63 325,44
Total OFFICE DE L EAU DE LA REUNION		63 325,44
TOTAL GENERAL		260 672,76

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,
15 « contres »**

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY